2GAP
Gender & Governance Action Platform

Actes du colloque

FEMMES EN POLITIQUE : L'IRRÉSISTIBLE ASCENSION ?

16 février 2026
Hotel de Lassay, Assemblée Nationale

PRÉSENTATION DE 2GAP

« GENDER AND GOVERNANCE ACTION PLATFORM »

Collectif mondial des réseaux professionnels féminins et mixtes des secteurs public et privé

2GAP est la Fédération des réseaux professionnels féminins et mixtes alliant les secteurs public et privé qui oeuvre spécifiquement pour le partage de la gouvernance entre les femmes et les hommes. Sa branche française a vu le jour le 4 mars 2020 et son lancement international a eu lieu le 1er juillet 2021 à l'occasion du Forum Génération Égalité, rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes, organisé sous l'égide d'ONU Femmes à Paris. 2GAP regroupe aujourd'hui plus de 81 réseaux, comptant plus de 500 000 membres en France et 1,5 million dans le monde.

Réseaux membres de 2GAP

Administration moderne – Alliance pour la Mixité en Entreprise (AME) - Alter Egales - Association BNP Paribas MixCity - Association des administrateurs territoriaux (AATF) - Association Femmes et Police dans l'Égalité et la Diversité (AFPED) - SERVIR (ex AAEENA) - A3F Association des femmes fiscalistes - Association Française des Femmes Juristes (AFFJ) - Association pour les Femmes Dirigeantes de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (AFDESRI) - Avec les Femmes de la Défense - Association Française des Femmes Médecins - Business Professional Women (BPW) - Cercle InterElles – CentraleSupelec au Féminin - Centre Présence Compositrices - CEFCYS, Cercle des femmes dans la Cybersécurité - Club Com'Elles - Cultur'Elles - Dirigeantes et Territoires - Donner des Elles à la santé - DYFERAP - Dynamique des Femmes pour la Réforme de l'Administration Publique - ELLEAU (SAUR) - EMLyon au féminin - ESSEC (Centre Européen en Droit et Economie - Women Empowerment) - ESTP au Féminin - European Network for Women In Leadership (WIL Europe) - European Women Lawyers Association (EWLA) - Ex Aequo - Femmes Business Angels - Fédération Femmes Administrateurs (FFA) - Femmes Chefs d'Entreprises France (FCE) - Femmes Chefs d'Entreprises Mondiales (FCEM) - Femmes de Bercy - Femmes de l'Intérieur - Femmes de Justice - Femmes de Loi, Femmes d'Exception - Femmes des services du Premier ministre - Femmes de Sanofi - Femmes du Tourisme - Femmes en Mouvement - Femmes et Diplomatie - Femmes Huissiers de justice de France (AFHJF) - Femmes Ingénieurs - Financi'Elles - Grandes écoles au féminin (GEF) - HP WIN (Women's Impact Network) France - Groupe La Poste, Réseau Parité Un.e - INSP 50-50 - INSEAD Women in Business Club France - JUMP - Justice administrative alter-égale (JAAE) - La Cour au féminin - Les Ateliers Entreprise & Mixité (Ancien Observatoire de la Mixité) - Les Elles du Groupe BPCE - Les Entrepren'Heureuses - MédiaClub'Elles - NEOMA ALUMNI / WO.MEN by NEOMA Alumni - Mix & Win Société Générale - Parité Assurance - Pluri'Elles - Pour les femmes dans les médias (PFDM) - Professional Women's Network Paris (PWN Paris) – REFENS_JUST 1, Réseau des Femmes Entrepreneures Nord-Sud - SciencesPo Femme et Société by SciencePo Alumni - SNCF Mixité – TalentuElles - VOX Femina - WAVE Les Elles de l'auto - WeConnect International - Women in Finance France - Women in Toys.

Réseaux amis de 2GAP

Cercle des Femmes d'Influence - Corporate Governance Hub (CGHub) - Democracy Today - Génération Femmes d'Influence - Laboratoire de l'Egalité - CREATE Lyon (Centre de recherche Magellan - IAE Lyon) - Elles bougent - LGMP Conseils.

INTRODUCTION

- **Ouverture par MME YAËL BRAUN-PIVET, Présidente de l'Assemblée Nationale**
- **Mots de bienvenue de la Présidente de 2GAP** - Nathalie Pilhes
- **Historique de la parité en politique** - Brigitte Grésy
- **Synthèse du rapport sur la parité de parole à la télévision** - Lee-Lou Goettmann et Mina Brisset, étudiantes de Sciences Po

TABLE RONDE 1 - LE VÉCU DES FEMMES EN POLITIQUE ET DANS LES MÉDIAS

TABLE RONDE 2 - CHANGER LES RÈGLES DU JEU

CONCLUSIONS

Ouverture

Mme Yaël Braun-Pivet

Présidente de l'Assemblée nationale



Discours d’ouverture de la Présidente de l’Assemblée nationale
Colloque « Femmes en politique, l’irrésistible ascension »

Assemblée nationale, Galerie des Fêtes – 16 février 2026
Le 16 février 2026, dans la galerie des Fêtes de l’Assemblée nationale, la Présidente de l’Assemblée nationale a ouvert le colloque consacré à « l’irrésistible ascension des femmes en politique ».

La Présidente a d’abord inscrit son propos dans la vocation même de l’institution qu’elle préside, qu’elle qualifie de « maison du peuple ». Depuis le début de son mandat, la Présidente s’attache à en ouvrir largement les portes aux citoyennes et citoyens, ainsi qu’aux initiatives associatives. À ses yeux, il est pleinement légitime que des événements portés par la société civile se tiennent au cœur du Palais Bourbon, et singulièrement dans la galerie des Fêtes, afin de nourrir le débat démocratique sur des sujets d’intérêt public et d’intérêt commun.

Abordant le thème du colloque, la Présidente a d’emblée tenu à prendre ses distances avec toute idée de victoire définitive. la Présidente a souligné que la présence d’une femme à la présidence de l’Assemblée nationale, le franchissement du seuil de 36 à 37 % de femmes au Palais Bourbon, ou encore la féminisation de certaines fonctions emblématiques — comme la mairie de la plus grande ville de France ou la présidence de la plus grande région — ne sauraient en aucun cas servir de caution à un relâchement de l’effort collectif. Ces avancées, si importantes soient-elles, ne doivent pas masquer la fragilité des acquis. Dès que l’attention se relâche, le risque de recul réapparaît. Le combat pour l’égalité en politique est donc loin d’ être achevé et doit continuer d’être mené avec vigilance et détermination.

La Présidente a ensuite structuré son intervention autour de trois convictions majeures destinées à éclairer la poursuite de ce combat.

La première conviction est de ne jamais avoir honte de passer par la loi.
Face aux discours récurrents qui valorisent une progression prétendument « naturelle », fondée uniquement sur les compétences et rejetant toute contrainte juridique, la Présidente a défendu une approche résolument pragmatique, appuyée sur les faits et sur l'histoire.

La Présidente a rappelé que le droit de vote et d'éligibilité des femmes, acquis en 1944, n'a pas immédiatement produit une représentation équilibrée. Lors des premières élections législatives de 1945, seules **33 femmes** ont fait leur entrée à l'Assemblée nationale. Plusieurs décennies plus tard, en **1981**, elles n'étaient encore que **9 femmes** à siéger au Palais Bourbon. Ces chiffres, a-t-elle souligné, illustrent avec force l'insuffisance des seules dynamiques spontanées pour corriger des déséquilibres profondément ancrés.

Si l'Assemblée nationale compte aujourd'hui environ **36 % de femmes**, cette évolution est avant tout le résultat de choix politiques et juridiques volontaristes : les lois sur la parité, la révision constitutionnelle portée par Catherine Tasca sous le gouvernement de Lionel Jospin, puis l'ensemble des dispositifs appliqués aux élections municipales, départementales, régionales, législatives et sénatoriales.
La Présidente a également mis en avant le dernier jalon législatif en date : la réforme de **2025 sur la parité politique**, appelée à concerner l'ensemble des communes et à entrer en application dans les semaines suivantes. Cette réforme, constitue un motif de satisfaction collective, en ce qu'elle démontre une nouvelle fois l'efficacité de la contrainte juridique pour transformer durablement la composition du pouvoir politique.

Deuxième conviction – Penser et construire les parcours

La deuxième conviction porte sur la nécessité de penser et de construire les parcours.

La Présidente a souligné que l'accès aux plus hautes responsabilités politiques ne repose pas uniquement sur l' élection, mais aussi, dans de nombreux cas, sur la nomination. Or ces mécanismes de nomination jouent un rôle déterminant dans la constitution des trajectoires de pouvoir.

La Présidente a ainsi appelé les autorités de nomination — Président de l'Assemblée nationale, Président du Sénat, Président de la République — à intégrer de manière systématique un véritable « réflexe femme » dans leurs décisions. Si certaines avancées sont à saluer, comme la nomination récente de la première femme à la tête de la Cour des comptes, des marges de progrès importantes subsistent, notamment au sein d'institutions majeures telles que le Conseil constitutionnel ou le Conseil d'État.
Sur le plan gouvernemental, la Présidente a mis en lumière une réalité persistante : dans certaines configurations récentes, aucun ministère régalien n'a été confié à une femme. Cette situation nourrit un cercle vicieux bien connu : les femmes se voient reprocher un manque d'« expérience » tout en étant écartées des fonctions précisément nécessaires à l'acquisition de cette expérience. Pour rompre cette logique, la Présidente a plaidé et plaide pour des nominations volontaristes, capables de bâtir des parcours complets, cohérents et crédibles pour les femmes, condition indispensable à leur accès durable aux plus hautes responsabilités.

Troisième conviction – L’audace et l’occupation pleine des espaces de pouvoir

La troisième conviction est celle de l’audace et de l’occupation pleine des espaces.
La Présidente a insisté sur le fait que, même lorsque la loi crée des droits et que les nominations s’ouvrent, l’égalité ne devient réelle que si ces espaces sont pleinement investis. Il ne suffit pas que les portes s’entrouvrent : encore faut-il les franchir, prendre place et exercer les responsabilités jusqu’au bout.

Cette occupation doit être à la fois concrète et symbolique. Elle concerne l’action, les décisions, mais aussi l’image renvoyée par celles qui exercent le pouvoir. La Présidente a illustré cette exigence par sa propre pratique à la tête de l’Assemblée nationale : pour la première fois, la direction de son cabinet et la chefferie de cabinet sont confiées à des femmes. De la même manière, lorsqu’elle intervient dans des processus de nomination ou de proposition, elle veille à ce qu’une femme soit systématiquement positionnée à un niveau équivalent lorsque des hommes sont désignés.

La Présidente a rappelé que l’accès aux responsabilités confère une obligation particulière : celle d’exercer une exigence accrue, à la fois envers soi-même et envers les autres. Cette exigence n’est pas individuelle, mais collective ; elle constitue l’un des leviers essentiels pour faire progresser concrètement l’égalité entre les femmes et les hommes dans les sphères de pouvoir.

Mots de bienvenue de la Présidente de 2GAP



Nathalie Pilhes

Présidente de 2GAP

Membre du Haut Conseil à l'Égalité

Discours d’ouverture de la Présidente de 2GAP

La Présidente de 2GAP ouvre son intervention en remerciant la Présidente de l’Assemblée nationale et les membres de son cabinet, l’ensemble des membres du collectif, en particulier sa déléguée générale Isabelle Guitard-Losay et les stagiaires Lou Garcin et Clara Manisier, les partenaires et les équipes mobilisées pour l’organisation du colloque qui ont permi la réalisation d’un tel événement.

Pourquoi 2GAP a choisi d’organiser un événement sur la place des femmes en politique et se questionne aujourd’hui sur leur “irrésistible ascension”?

Tout d’abord, la Présidente de 2GAP rappelle la vocation de 2GAP, fédération des réseaux professionnels féminins et mixtes des secteurs public et privé, dont le cœur de l’engagement est le partage de la gouvernance. Si des progrès ont été réalisés ces dernières années en matière d’égalité professionnelle, le partage de la gouvernance entre femmes et hommes demeure le principal point de résistance. C’est ce constat qui a conduit à un choix stratégique assumé : concentrer l’action de 2GAP sur le partage de la gouvernance pour permettre une accélération vers davantage d’ égalité. La création de 2GAP, en 2020, s’inscrit ainsi comme une réponse structurée à cet angle mort persistant.

Sur le fond, la Présidente insiste sur l’impact déterminant de la mixité et de la parité dans la décision publique. En enrichissant la palette des compétences, on observe que la parité a un impact sur les contenus des politiques publiques en améliorant la qualité de la décision publique et en renforçant la performance de l’action publique. Forte de son expérience de haute fonctionnaire, Nathalie Pilhes, indique que la parité permet de lever les angles morts des politiques publiques et agit ainsi comme un levier de transformation concrète de l’action publique.

Pourquoi aborder le thème de « l'ascension irrésistible des femmes en politique » aujourd'hui? Parce que nous sommes dans un moment électoral charnière, entre les élections législatives de 2024 et l' élection présidentielle de 2027, et que les constats sont préoccupants. La Présidente de 2GAP rappelle la faiblesse historique de la représentation des femmes à l'Assemblée nationale — seulement neuf femmes en 1981 — et souligne que, malgré les dispositifs mis en place, la proportion des femmes députées plafonne et même recule depuis 2017. Celle-ci est passée de 38,8% en 2017 à 37,3% en 2022, puis à 36% en 2024, se rapprochant dangereusement du seuil de 33%, à partir duquel un groupe commence à peser sur la décision collective. La poursuite de cette tendance exposerait la représentation des femmes à une situation critique, ce qui confère à la question traitée une urgence particulière.

À cette dynamique nationale s'ajoute un contexte international marqué par un backlash contre les droits des femmes. Elle décrit une offensive idéologique globale fondée sur un suprématisme de genre. Cette offensive vise également les démocraties. Les forces hostiles aux régimes démocratiques partagent un agenda commun : le refus d'accorder aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes. Pour la Présidente de 2GAP, pour défendre les démocraties contemporaines, il faut consolider de façon urgente leur point faible : l'égalité entre les femmes et les hommes.

Or, elle estime que l'on ne défendra pas la démocratie en continuant à entretenir une confusion dans les esprits sur le sens du terme "démocratie". Soulignant être accueillis aujourd'hui dans le temple de la démocratie française, il est particulièrement pertinent de rappeler que la démocratie suppose la souveraineté du peuple tout entier, l' égalité politique réelle et le principe "une personne, une voix". Exclure la moitié de la population du champ politique revient à sortir ce régime du champ démocratique. Elle observe que personne, dans la salle, n'a appris à l'école que la démocratie en France est établie le 21 avril 1944, date de l'accès des femmes au droit de vote. Elle observe que les programmes scolaires en vigueur aujourd'hui, issus des directives du 23 juillet 2020, indiquent, pour les classes de Première, qu'il conviendra de "*mettre en avant*" que *"l'instauration … de la démocratie parlementaire*" date de "*1870-1875*". Elle interroge, à ce titre, le récit scolaire et national de la démocratie française, rappelant que la Troisième République relève juridiquement d'un régime libéral parlementaire et non d'une démocratie. Elle met ainsi en garde contre les effets délétères des approximations conceptuelles, telles que la compatibilité entre la démocratie et l'exclusion des femmes du suffrage.

Pour cesser de reculer et progresser davantage, la Présidente plaide pour une double exigence : "aller dans le dur" et "entrer dans le détail". "Aller dans le dur", c'est affirmer que les mots ont un sens, que la parité politique est indissociable de la démocratie et que défendre l'égalité femmes-hommes, comme condition fondamentale de la démocratie, c'est défendre la démocratie elle-même. Entrer dans le détail et l'opérationnel, c'est observer, nommer et chiffrer les réalités. Elle annonce la suite du programme de l'événement et précise que les échanges donneront lieu à des propositions et recommandations, nourries par les débats et les analyses présentées.

Historique de la parité en politique



Brigitte GRESY

Membre de 2GAP

Experte des politiques d'égalité

Ancienne présidente du Haut Conseil à l'Égalité

Parité en politique : une révolution juridique réussie, une révolution du pouvoir inachevée

Dans son intervention Brigitte GRESY propose un diagnostic sans concession de la place des femmes en politique en France, qu'elle qualifie de « révolution juridique réussie, mais de révolution du pouvoir inachevée ». Si, en l'espace de vingt-cinq ans, les femmes sont entrées en nombre dans les assemblées politiques, notamment grâce aux lois sur la parité et aux mécanismes de quotas, cette féminisation ne s'est pas encore traduite par une captation équitable du pouvoir.

Un état des lieux chiffré de la représentation féminine

L'intervention s'appuie sur une analyse précise des données de représentation, qui met en évidence des disparités persistantes selon les niveaux et les institutions.

Certaines assemblées apparaissent encore comme des espaces où la progression reste possible :

- l'Assemblée nationale compte 36 % de femmes
- et le Sénat compte 37 % de femmes .

À l'inverse, la parité est quasiment atteinte parmi les conseillers départementaux, régionaux et les députés européens, avec des taux proches de 50 %.
Les conseils municipaux témoignent également d'une dynamique positive, avec 42 % de femmes élues dans les communes de plus de 1 000 habitants. Cette progression est toutefois freinée au niveau intercommunal : les conseillers communautaires ne comptent que 35 % de femmes, en raison d'un système de fléchage électoral sans obligation de parité autonome.
Au niveau national, les femmes demeurent donc minoritaires.

Deux causes principales :

- d'une part, le double mode de scrutin du Sénat, à la fois majoritaire et proportionnel ;
- d'autre part, un mécanisme de pénalités financières imparfait pour les élections législatives, qui permet aux partis politiques de « préférer payer plutôt que présenter des femmes ».

Le paradoxe du pouvoir : quand la parité quantitative ne garantit pas la parité politique

Un message central de l'intervention réside dans ce paradoxe : même lorsque la parité numérique est atteinte dans les assemblées, elle ne se traduit pas par un accès équivalent aux fonctions exécutives.
Les chiffres pour l'année 2024 sont sans appel : environ 20 % des maires sont des femmes, 31 % des présidences de région sont exercées par des femmes, 21 % des départements sont dirigés par des femmes et seulement 12 % des communautés de communes sont présidées par des femmes.
Ainsi, « si la parité s'assoit dans les hémicycles, elle ne s'installe nulle part encore dans le fauteuil du président ». L'accès aux postes de direction demeure le principal verrou de l'égalité politique.

La parité comme ingénierie électorale évolutive

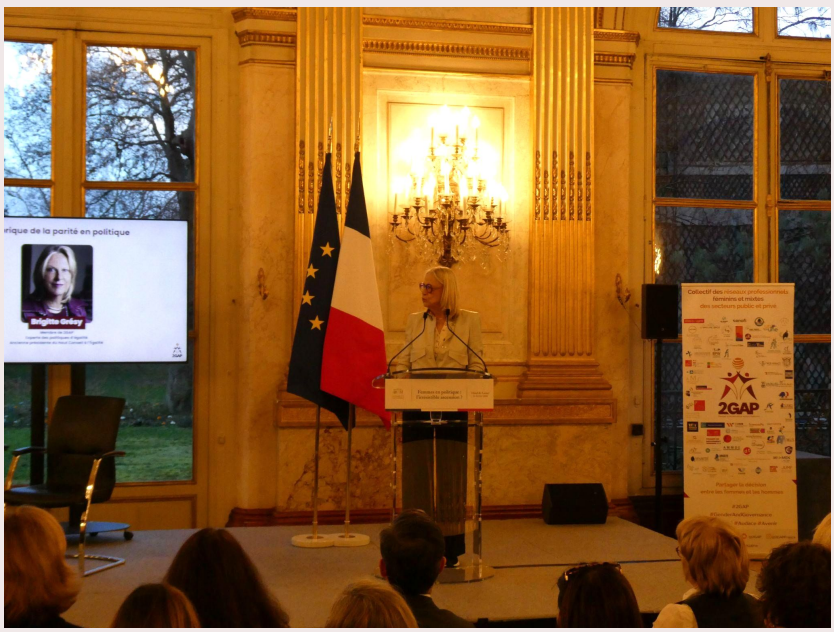
B.GRESY insiste sur le fait que la parité n'est pas un principe abstrait, mais une véritable ingénierie électorale, continuellement ajustée pour contourner les résistances du champ politique. Cette construction progressive repose sur deux actes fondateurs : la révision constitutionnelle du 8 juillet 1999, qui pose le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, et la loi du 6 juin 2000, qui instaure une parité stricte sur les listes électorales pour les scrutins de liste et des pénalités financières pour les scrutins uninominaux des élections législatives.

Cette histoire législative poursuit trois objectifs majeurs :

- Le premier consiste à renforcer les sanctions financières : initialement fixées à une diminution de 50 % de la première part du financement public en 2000, les pénalités ont été portées à 75 % en 2007, puis à 150 % en 2014.

- Le deuxième objectif vise à élargir le champ d'application des quotas, l'obligation de parité ayant été étendue des communes de plus de 3 500 habitants en 2000 à celles de plus de 1 000 habitants en 2013, avant une généralisation prévue pour 2025.

- Enfin, le troisième objectif concerne l'extension de la parité aux exécutifs locaux depuis 2011 : alternance stricte sur les listes d'adjoints au maire, binôme paritaire pour les élections départementales entraînant une assemblée paritaire et un équilibre dans les commissions permanentes et les vice-présidences, ainsi que des règles similaires pour les régions. Toutefois, un angle mort persistant : rien n'a été prévu pour la tête de ces exécutifs.



Une hiérarchie genrée des fonctions politiques

En entrant « au cœur de la machine politique », l'oratrice met en lumière une hiérarchie genrée des fonctions. Une bipolarisation demeure : aux femmes sont majoritairement confiés les domaines du social et du soin, tandis que la stratégie et les finances restent largement masculines.

Au niveau national, une femme préside aujourd'hui l'Assemblée nationale, fait hautement symbolique. Toutefois, les femmes restent sous-représentées dans les commissions parlementaires les plus influentes. En 2025, elles ne représentent qu'environ 25 % des membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Selon Oxfam France, les femmes occupent 37,5 % des présidences de commissions permanentes à l'Assemblée nationale, contre seulement 29 % au Sénat. Le leadership interne des partis politiques demeure, quant à lui, très majoritairement masculin.

Les violences sexistes et sexuelles : un frein structurel à l'exercice du mandat

Enfin, l'oratrice aborde les conditions d'exercice du mandat, marquées par une forte prévalence des violences sexistes et sexuelles. Au niveau local, une enquête menée par le réseau Élues Locales révèle que 74 % des femmes élues déclarent avoir subi de tels comportements dans l'exercice de leurs fonctions. Seuls 50 % des incidents ont été signalés et à peine 10 % ont donné lieu à des mesures concrètes.
Au niveau national, une enquête européenne indique que 32 % des femmes politiques déclarent avoir subi des violences psychologiques, physiques ou sexuelles.

Conclusion – Trois chantiers décisifs pour une parité réelle du pouvoir

En conclusion, la parité politique ne peut plus se satisfaire d'une progression numérique partielle. Les données présentées tout au long de l'intervention montrent clairement que **la féminisation des assemblées ne s'est pas traduite par une démocratisation effective du pouvoir**.

Pour franchir ce dernier seuil, trois chantiers apparaissent désormais incontournables.

1. La parité à la tête des exécutifs locaux

Malgré des assemblées parfois proches de l'équilibre, **le pouvoir exécutif demeure massivement masculin** :

- **20 %** de femmes maires en 2024,
- **31 %** de femmes présidentes de région,
- **21 %** à la tête des départements,
- **12 %** seulement à la présidence des communautés de communes.

Ces chiffres révèlent un plafond de verre persistant. Tant que la parité ne concernera pas la tête des exécutifs, l'égalité politique restera formelle et incomplète.

2. Le renforcement des sanctions financières et institutionnelles

L'expérience a démontré que **la contrainte juridique fonctionne** :

- les pénalités financières pour non-respect de la parité sont passées de **50 % en 2000** à **75 % en 2007**, puis à **150 % en 2014**.

Cependant, ces mécanismes restent insuffisants tant qu'ils ne s'appliquent qu'aux candidatures. B.GRESY plaide pour un élargissement des sanctions à la **composition des commissions**, aux **organes exécutifs internes** et aux **lieux réels de décision**, là où se concentre aujourd'hui le pouvoir.

3. Les conditions d'exercice du mandat et la lutte contre les violences

Les chiffres relatifs aux violences sexistes et sexuelles constituent un signal d'alarme démocratique :

- **74 %** des femmes élues locales déclarent avoir subi des comportements sexistes ou des violences sexuelles,
- seuls **50 %** des faits sont signalés,
- à peine **10 %** donnent lieu à des mesures effectives,
- au niveau national, **32 %** des femmes politiques déclarent avoir subi des violences psychologiques, physiques ou sexuelles.

Ces données montrent que l'exercice du mandat demeure, pour de nombreuses femmes, un espace d'exposition au risque, susceptible de dissuader l'engagement politique et d'entraver durablement l' égalité.

« La démocratie ne sera pleinement paritaire que lorsque les femmes dirigeront autant qu'elles représentent.
L'ascension des femmes en politique ne deviendra véritablement irréversible que lorsque la parité sera instaurée jusque dans les lieux les plus résistants du pouvoir, là où se concentrent encore les mécanismes informels de domination masculine. *» Brigitte GRESY*

Synthèse du rapport sur la parité de parole à la télévision



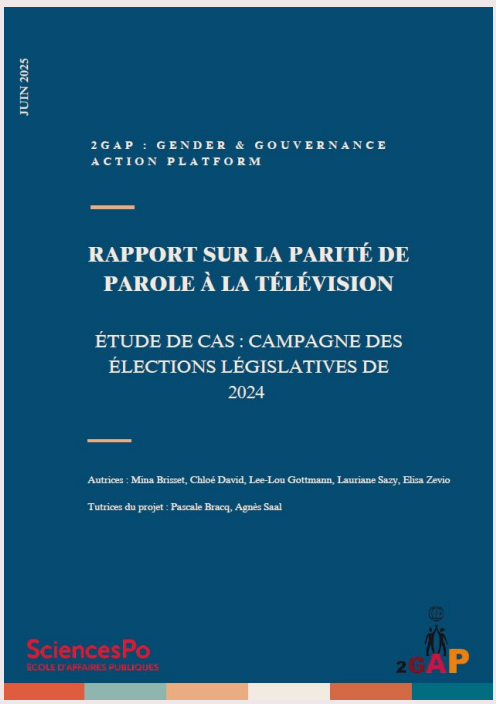


Mina BRISSET et Lee-Lou GOETTMANN

La parité dans la parole médiatique : une démocratie à voix inégales
Restitution de l'étude des étudiantes de Sciences Po sur les élections législatives de 2024

le colloque s'est poursuivi avec la présentation d'un rapport consacré à la représentation médiatique des femmes lors des élections législatives anticipées de 2024. Cette intervention a été assurée par deux étudiantes issues du projet *Scientific Égalité Femmes et Hommes* de Sciences Po, et s'appuie sur un travail collectif mené par cinq étudiant·es.

Dès l'ouverture, les intervenantes ont rappelé l'enjeu central de leur démarche : la sous-représentation des femmes dans les médias ne constitue pas seulement un déséquilibre statistique, mais une question de **qualité démocratique**. Lorsque la parole des femmes est marginalisée, c'est la capacité même de la démocratie à représenter l'ensemble de la société qui se trouve fragilisée. Cette invisibilisation apparaît d'autant plus marquée en période de crise politique, comme celle des élections anticipées de 2024, où les figures féminines sont plus facilement reléguées à l'arrière-plan.



Méthodologie et périmètre de l'étude

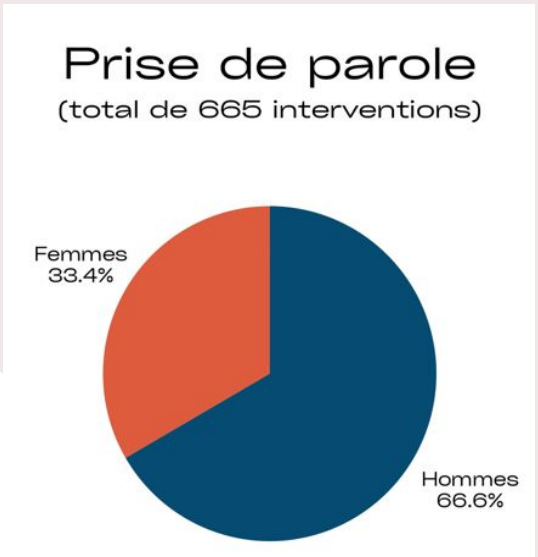
L'étude s'est concentrée sur une séquence clé de la campagne électorale, du **11 au 16 juin 2024**, période marquée par une très forte intensité médiatique. Le corpus analysé comprend les journaux télévisés de **13h et de 20h** de quatre grandes chaînes nationales : **TF1, France 2, M6 et Arte**.

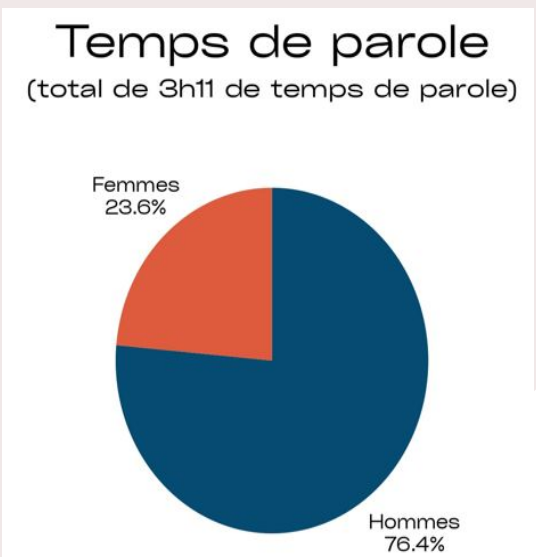
Une grille d'analyse quantitative a été élaborée afin de mesurer précisément deux indicateurs principaux :

- le **nombre de prises de parole**, correspondant au nombre d'interventions,
- le **temps de parole**, correspondant à la durée cumulée de ces interventions.

Ces données ont été ventilées selon trois critères :

- le **genre** de l'intervenant (femme ou homme),
- le **type d'intervention** (en plateau, sous forme d'interview longue, ou en reportage),
- le **statut de l'intervenant**, distinguant :
 - les **personnalités politiques** (élus, ministres, responsables institutionnels),
 - les **acteurs et actrices politiques** (militants, syndicalistes, citoyens engagés, experts).





Résultats globaux : une inégalité structurelle de la parole

L'analyse porte sur **665 interventions**, représentant **plus de trois heures de temps de parole cumulées**. Les premiers résultats font apparaître une inégalité systémique.

- En termes de **prises de parole**, les hommes bénéficient de **deux fois plus d'interventions** que les femmes.
- En termes de **temps de parole**, l'écart est encore plus marqué : les hommes parlent **trois fois plus longtemps** que les femmes.

Ces chiffres révèlent un double déséquilibre : les femmes sont à la fois moins souvent invitées à s'exprimer et, lorsqu'elles le sont, leur parole est plus brève.

L'invisibilisation spécifique des femmes politiques
L'analyse devient encore plus préoccupante lorsqu'elle se concentre sur les **personnalités politiques**.

- Les femmes politiques ne représentent que **8 % du temps de parole total** accordé à cette catégorie.
- Rapporté à une semaine entière de journaux télévisés, cela correspond à **15 minutes et 31 secondes** de parole féminine, contre **plus de deux heures** pour les hommes politiques.

En moyenne, une intervention d'un homme politique est **deux fois plus longue** que celle d'une femme politique. Les femmes sont majoritairement cantonnées à de très courtes citations — parfois **quelques secondes** — insérées dans des reportages, tandis que les hommes bénéficient d'interviews longues en plateau leur permettant de développer leurs positions.

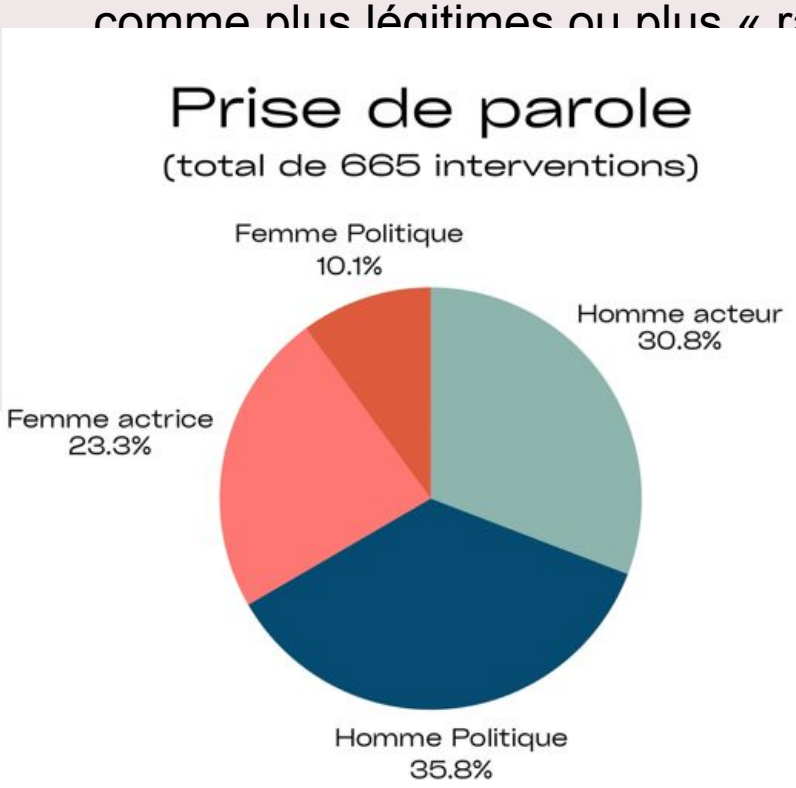
Des choix éditoriaux différenciés selon les chaînes

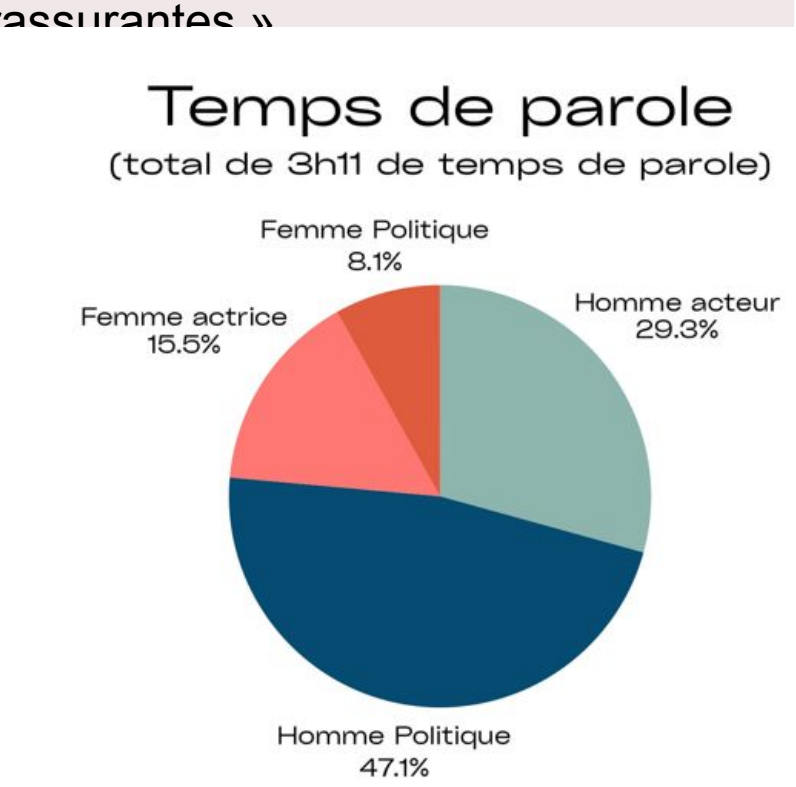
L'étude met également en lumière des écarts significatifs selon les chaînes, révélateurs de choix éditoriaux structurels.

- **France 2** apparaît comme un cas emblématique : sur l'ensemble de la période étudiée, le journal de 20h affiche un ratio de **15 pour 1** en faveur des hommes politiques. Ce déséquilibre s'explique par le choix éditorial d'organiser chaque soir une longue interview politique, confiée systématiquement à un homme, excluant de fait toute parole féminine de ce format central.

- **Arte**, à première vue, semble proche de la parité. Toutefois, cette apparente égalité est trompeuse : la chaîne invite très peu de personnalités politiques. En revanche, lorsqu'elle fait appel à des experts et acteurs politiques, elle privilégie massivement des intervenants masculins, faisant d'Arte la chaîne la plus inégalitaire dans cette catégorie.

Les intervenantes soulignent ainsi que ces inégalités ne relèvent pas uniquement de biais individuels des journalistes, mais de **décisions éditoriales structurantes**, qui, en période de crise, favorisent systématiquement des figures masculines perçues comme plus légitimes ou plus « rassurantes ».





Recommandations pour une parité effective de la parole médiatique

En conclusion, deux axes de recommandations majeurs ont été formulés.

1. Renforcer la régulation du temps de parole

Les intervenantes préconisent de doter les instances de régulation, notamment l'ARCOM, de **pouvoirs de sanction plus dissuasifs** en matière de parité médiatique. Ces sanctions pourraient être financières, mais aussi symboliques, à travers des dispositifs de type *name and shame*, rendant publics les manquements des médias à leurs obligations.

2. Lutter contre la personnalisation excessive de la vie politique

La seconde recommandation vise les pratiques médiatiques elles-mêmes. La focalisation sur des « têtes d'affiche » charismatiques — le plus souvent masculines — contribue à l' éviction des femmes des plateaux. En recentrant les débats sur les **programmes, les idées et les propositions**, plutôt que sur les figures individuelles, les médias pourraient favoriser une représentation plus équilibrée et diversifiée.

L'intervention s'est conclue par une citation de **Kirsi Madi**, directrice adjointe d'ONU Femmes, résumant l'enjeu démocratique du rapport :
« Les médias reflètent la réalité, mais lorsque les femmes sont absentes, la démocratie est incomplète. Sans la voix des femmes, il n'y a ni récit complet, ni démocratie équitable, ni sécurité durable, ni avenir partagé. »

TABLE RONDE 1 - LE VÉCU DES FEMMES EN POLITIQUE ET DANS LES MÉDIAS



Animée par **Marjorie Paillon**

Journaliste et productrice





Table ronde – *L'ascension des femmes en politique : progrès fragile ou conquête permanente ?*

La première table ronde du colloque s'est ouverte sur une question volontairement provocatrice : **peut-on réellement parler d'« ascension irrésistible » des femmes en politique** ?

À l'unanimité, les intervenantes ont contesté cette formule, préférant parler d'une progression fondamentalement fragile, conditionnée par l'existence de règles contraignantes et par une vigilance constante.

Pour **Agnès Pannier-Runacher**, cette ascension est au contraire « parfaitement résistible ». Les avancées observées ne relèvent pas d'une évolution naturelle, mais résultent directement de la loi. Forte de son expérience dans la sphère publique comme dans le secteur privé, elle rappelle une constante observable dans tous les champs du pouvoir :
***« sans contrainte, la répartition spontanée est de 20 % de femmes pour 80 % d'hommes**. Dès lors que des obligations sont imposées, les femmes apparaissent — et démontrent leur compétence. »*

Cette réalité souligne, selon elle, la nécessité d'un cadre juridique protecteur, d'autant plus crucial dans un contexte international marqué par des poussées réactionnaires.



La loi sur la parité : levier indispensable mais contourné

Les échanges ont largement porté sur le rôle des lois sur la parité. **Claire Cabanel**, maire d'une commune rurale, a insisté sur le caractère absolument nécessaire des nouvelles obligations applicables aux communes. Dans les territoires concernés, la loi agit comme un **déclencheur** : elle oblige à aller chercher des femmes, à leur parler directement, à lever des réticences parfois exprimées par les élus masculins. Cette contrainte devient un outil de légitimation, permettant aux femmes de se projeter et d'oser candidater.

Marie-José Vaillant a apporté un témoignage complémentaire. Dans sa commune, la mixité a été pratiquée avant même qu'elle ne soit obligatoire. Pourtant, lorsqu'elle-même a été sollicitée pour devenir maire, sa première réaction a été le doute : « Pourquoi moi ? Suis-je capable ? ». Ce réflexe, partagé par de nombreuses femmes, illustre un **syndrome de légitimité** persistant, bien plus que l'absence de compétences réelles.

Les limites de l'arsenal législatif ont toutefois été clairement identifiées. **Dominique Vérien** a souligné que certains partis préfèrent encore contourner la loi en acceptant des pénalités financières, transformant de fait la parité en une **« taxe sur le sexisme »**. Cette stratégie s'explique notamment par la volonté de préserver les sortants — majoritairement des hommes — et de réserver aux femmes des circonscriptions moins favorables.

« La loi n'est pas là parce que les femmes seraient moins compétentes, mais parce que sans règles, rien ne change. Et une fois que les règles sont posées, tout le monde s'y habitue — et plus personne ne souhaite revenir en arrière. » Dominique Vérien, Sénatrice

National et local : deux espaces, un même combat

La table ronde a ensuite mis en perspective les différences entre l'échelon national et le niveau local. Si le local est unanimement reconnu comme un **laboratoire de la mixité**, le national reste un espace de conquête plus conflictuel. Les gouvernements affichent une parité de façade, mais les postes de ministres de plein exercice demeurent majoritairement masculins, tandis que les femmes sont plus souvent cantonnées à des secrétariats d'État. Cette asymétrie se retrouve dans les arbitrages budgétaires, où l'idée qu'« une femme pèse moins qu'un homme » demeure sous-jacente.
Toutefois, des évolutions positives ont été relevées. À l'Assemblée nationale, le sexisme, autrefois banalisé, fait désormais l'objet de **recadrages collectifs**, y compris de la part de députés masculins. Cette évolution culturelle marque un tournant générationnel significatif.

Le coût de l'engagement politique pour les femmes

Les intervenantes ont enfin abordé le coût de l'engagement politique, particulièrement élevé pour les femmes. Le **cyberharcèlement** constitue une attaque systémique visant moins les compétences que la personne elle-même. Les parallèles établis avec le harcèlement subi par les femmes dans les jeux vidéo — où la France présente des niveaux particulièrement élevés — révèlent un problème culturel profond.
À ce coût symbolique et psychologique s'ajoute un **coût privé et matériel**. Concilier mandat, vie familiale et activité professionnelle demeure un défi majeur, en particulier pour les jeunes mères. Les faibles indemnités des mandats locaux contraignent nombre d'élues à maintenir une activité professionnelle, rendant l'engagement politique extrêmement exigeant.

Sororité et transmission : un levier possible
La notion de sororité a été abordée sans naïveté. La compétition électorale limite nécessairement les solidarités, notamment lorsqu'il s'agit de briguer un même mandat. Toutefois, une **sororité intergénérationnelle** s'exprime à travers le mentorat, la transmission et l'exemplarité. Confier à des femmes des délégations stratégiques — finances, urbanisme —, les accompagner dans la montée en compétences et leur offrir des modèles identifiables constituent des leviers puissants.
Comme l'a résumé **Marie-José Vaillant**, son élection a suscité de nombreuses vocations : « Si moi je l'ai fait, vous pouvez le faire. » Ce rôle de modèle apparaît comme un moteur essentiel pour déconstruire l'idée que la politique serait inaccessible aux femmes.

Conclusion de la table ronde

Cette table ronde a mis en lumière une réalité partagée : l'ascension des femmes en politique n'est ni linéaire ni irréversible. Elle repose sur un équilibre fragile entre contrainte juridique, transformation culturelle et engagement individuel. Si la loi demeure indispensable, elle ne suffit pas à elle seule à neutraliser l'autocensure, les biais de légitimité et les coûts spécifiques supportés par les femmes.
Le local apparaît comme un espace décisif de détection et de formation, tandis que le national reste un champ de bataille symbolique et médiatique majeur. À travers les échanges, une conviction commune s'est imposée : **chaque femme qui accède au pouvoir ouvre un chemin pour les suivantes**, transformant peu à peu une conquête individuelle en dynamique collective.

« Derrière les chiffres, ce sont des parcours, des résistances et des coûts personnels qu'il faut interroger pour comprendre ce que signifie réellement faire de la politique quand on est une femme. »
Marjorie Paillon

TABLE RONDE 2 - CHANGER LES RÈGLES DU JEU



Animée par **Muriel Reus**

Journaliste engagée pour l'égalité femmes-hommes

Présidente-fondatrice de l'association « Femmes avec »

Co-présidente de la commission Stéréotypes du HCE





Changer les règles du jeu : parité, médias et démocratie

Une crise démocratique comme point de départ
La table ronde s'ouvre sur un constat partagé : la crise de confiance démocratique en France est profonde et durable.

Deux chiffres structurent le débat :

- **77 %** des Français estiment que la démocratie ne fonctionne plus correctement
- **78 %** déclarent ne plus faire confiance aux responsables politiques

Dans ce contexte, la question centrale posée est la suivante : *Dans quelle mesure l'écart persistant entre représentation formelle des femmes et accès réel aux responsabilités contribue-t-il à cette crise démocratique ?*

Les échanges s'articulent autour de trois axes majeurs :

- La parité comme levier réel d'influence politique
- Le rôle des médias audiovisuels et des plateformes numériques
- Les freins statutaires, culturels et organisationnels à l'engagement des femmes



Parité : de la représentation à l'influence réelle

Laurence Rossignol rappelle que **vingt-cinq années de politiques de parité ont produit des effets quantitatifs indéniables**, sans pour autant transformer en profondeur le fonctionnement du pouvoir politique.

« Il ne suffit pas d'être une femme pour transformer la politique. Encore faut-il être une femme féministe. »

Selon elle, la finalité de la parité n'est pas l'amélioration de la condition des femmes politiques, mais **la transformation concrète de la condition des femmes dans la société**.

Or, les lieux d'influence demeurent largement masculins : exécutifs, arbitrages budgétaires, responsabilités stratégiques, intercommunalités.
Trois leviers sont identifiés :

- **Un regard féministe sur les politiques publiques**, capable de nommer et traiter les réalités vécues par les femmes
- **La capacité à contraindre ou réorienter les priorités politiques**, lorsque les organisations demeurent dominées par des logiques masculines
- **L'accès à l'exposition médiatique**, condition essentielle de la reconnaissance de l'autorité politique

La sous-représentation des femmes dans les espaces médiatiques est ainsi analysée comme **un frein structurel à leur accès réel au pouvoir**.

Médias audiovisuels : progrès réels, angle mort persistant

Martin Ajdari rappelle la mission de l'ARCOM : garantir la liberté de communication, le pluralisme et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des avancées sont soulignées :

- La part des **expertes à l'antenne** est passée de 25 % à près de **50 %** sur certains segments
- Les répertoires d'expertes ont permis de lever l'argument de leur prétendue inexistence

Mais un angle mort persiste : **les femmes politiques**.

- Elles représentent environ **un tiers des invitées politiques**
- Elles n'occupent qu'**un quart du temps de parole**
- Hors plateaux (reportages), leur visibilité diminue encore

Ce décalage est d'autant plus frappant que les femmes représentent **36 à 37 %** des parlementaires.

La responsabilité est partagée : les médias, mais aussi les partis politiques, qui désignent majoritairement des porte-parole masculins.

Autre biais majeur identifié : **l'âge**.
Les femmes de plus de 50 ans, pourtant nombreuses dans la population + de 50% , sont très largement sous-représentées à l'antenne – environ 1/3.

Plateformes numériques et violences systémiques

Les échanges mettent en lumière une réalité désormais largement documentée :
les élues sont exposées à des violences multiples — sexisme, harcèlement, cyberviolences, deepfakes à caractère sexuel.

Les plateformes numériques posent un défi spécifique :

- Les éditeurs audiovisuels sont responsables de leurs contenus
- Les plateformes se présentent comme hébergeurs, avec une responsabilité indirecte

Le **Règlement européen sur les services numériques (DSA)** est identifié comme un levier central pour traiter les **risques systémiques**, notamment lorsque l'accumulation de contenus licites produit un effet de violence.

Une attention particulière est portée :
- Aux dérives masculinistes
- Aux influenceurs
- Aux biais des intelligences artificielles, susceptibles de reproduire et amplifier les stéréotypes

La documentation, la transparence et le *name and shame* sont évoqués comme outils complémentaires à l'arsenal juridique.

Le statut de l'élu local : sécuriser l'engagement

Didier Le Gac replace la loi du **22 mars 2025 relative au statut de l'élu local** dans un contexte alarmant d'une crise de l'engagement : depuis 2020, **des milliers de démissions d'élus**, dont près de **2 400 maires**.

La loi vise un objectif pragmatique :
sécuriser, faciliter et encourager l'exercice du mandat.

Parmi les avancées majeures :

- Prise en charge automatique des frais essentiels (garde d'enfants, transport, handicap)
- Facilitation de la conciliation des temps de vie
- Valorisation des compétences acquises pendant le mandat
- Reconnaissance explicite du **congé maternité des élues**, avec cumul possible des indemnités

Si le texte n'est pas « réservé aux femmes », il lève des freins qui pèsent particulièrement sur elles (garde d'enfants, horaires, mobilité). La loi crée des conditions nécessaires, mais non suffisantes. Les dynamiques locales et les représentations restent déterminantes, notamment dans les petites communes.



Territoires : progrès réels, résistances persistantes

Reine Lepinay apporte un éclairage de terrain, notamment dans les communes rurales.

L'extension de la parité a permis :

- Une augmentation du nombre de conseillères et d'adjointes
- Des percées ponctuelles dans des délégations stratégiques

Mais les résistances demeurent :

- Discours contestant la nécessité de la loi
- Difficulté à remettre en cause les mandats longs
- Cloisons persistantes dans la répartition des délégations
- Invisibilité de l'intercommunalité, pourtant lieu clé du pouvoir

La loi est présentée comme **un outil de restauration de la citoyenneté**, à condition d'être expliquée, accompagnée et incarnée.

Violences invisibles et sexisme ordinaire

Laurence Rossignol insiste sur une réalité souvent minimisée :
les violences les plus courantes sont **invisibles**, quotidiennes, structurelles.

- Indifférence à la parole des femmes
- Déni de légitimité
- Sexisme paternaliste, identifié comme la forme la plus répandue aujourd'hui

Les violences en ligne, bien que graves, ont paradoxalement permis une prise de conscience collective et un recadrage des comportements.
Des avancées juridiques sont saluées, notamment :
L'extension automatique de la protection fonctionnelle à tous les élus municipaux
Mais les intervenantes insistent sur un point clé : **sans moyens, sans contrôle et sans sanctions, la loi reste inopérante**.

Propositions de 2GAP

Conclusions
Vice-présidentes de 2GAP



Pascale Bracq

Présidente du groupe professionnel
Sciences Po - Femme & Société



Agnès Saal

Vice-présidente de Cultur'Elles
Membre du Haut Conseil à l'Egalité



Claire Poirson

Vice-Présidente de l'Association
Française des Femmes Juristes
Administratrice de European
Women Lawyers Association

Recommandations de 2GAP

Changer les règles du jeu pour une parité réelle et durable
À l'issue des échanges, 2GAP formule un ensemble de recommandations structurantes à destination des pouvoirs publics, des partis politiques et des médias.

Ces propositions s'articulent autour de trois chantiers prioritaires, identifiés comme déterminants pour transformer la représentation des femmes en influence réelle et restaurer la confiance démocratique.

À travers ces recommandations, **2GAP affirme que l'égalité femmes-hommes n'est ni une option ni une variable d'ajustement**, mais une **condition de crédibilité démocratique et d'efficacité des politiques publiques**.

Changer les règles du jeu suppose :

- d'ouvrir réellement l'accès des femmes au pouvoir,
- de transformer les pratiques politiques et médiatiques,
- de lever les freins matériels, symboliques et culturels à l'engagement.

Ces propositions feront l'objet d'une formalisation dans un document de synthèse destiné aux candidates et candidats à la prochaine échéance présidentielle, ainsi que d'un **livre blanc annuel** consacré aux mécanismes de backlash dans les organisations publiques et privées.

1. Renforcer l’accès des femmes aux fonctions exécutives

“Du principe de parité à l’exercice effectif du pouvoir”

▸ **Instaurer une obligation de parité dans l’accès aux fonctions exécutives**, locales et nationales, par des mécanismes clairs et lisibles :

- alternance femmes-hommes,
- tickets ou binômes paritaires,
- applicables à l’ensemble des institutions élues disposant d’un exécutif :

 Assemblée nationale, Sénat, conseils régionaux, conseils départementaux, EPCI, communes.

▸ **Conditionner une part du financement public des partis politiques** :

- à la **part effective des femmes dans les exécutifs**,
- aux **fonctions stratégiques réellement exercées par des femmes** (arbitrages, présidences, vice-présidences, délégations structurantes).

▸ **Rendre publiques des données aujourd’hui inexistantes ou peu visibles**, indispensables à toute politique d’égalité effective :

- taux d’**investitures gagnables** par genre, en priorité dans les circonscriptions à fort enjeu,
- répartition femmes-hommes dans les **instances internes de décision des partis**
 (commissions d’investiture, bureaux exécutifs, conseils politiques).

La transparence est identifiée comme un **levier central de responsabilisation démocratique**.

2. Aménager la vie politique pour rendre l'engagement soutenable

"Sécuriser, protéger et encourager l'exercice des mandats"

2GAP rappelle que l'égalité d'accès suppose des **conditions d'exercice compatibles avec la réalité des vies**, et notamment avec les contraintes qui pèsent plus fortement sur les femmes.

▸ **Aménager l'organisation du travail politique**, au niveau local comme national :

- limitation des réunions tardives ou nocturnes,
- meilleure anticipation des calendriers,
- rationalisation des temps décisionnels.

▸ **Mettre en place un soutien logistique et familial effectif** :

- dispositifs de garde d'enfants (crèches ou solutions équivalentes lors des sessions parlementaires et réunions exécutives),
- remboursement des frais de garde,
- prise en compte des contraintes de mobilité.

▸ **Renforcer la protection contre les violences politiques**, qu'elles soient physiques, psychologiques ou numériques :

- création de **cellules de signalement** avec accompagnement juridique et psychologique,
- **sensibilisation obligatoire** aux violences sexistes et sexuelles dans les partis et assemblées,
- lutte renforcée contre le **cyberharcèlement et les deepfakes**, notamment à caractère sexuel.

Sans protection effective, l'égalité formelle demeure un leurre.

.

3. Poursuivre et approfondir la régulation des médias

“Mesurer plus finement et Enjoindre plus fortement”

Reconnaissant le rôle structurant des médias dans la reconnaissance, la légitimité et l’accès au pouvoir, 2GAP formule des recommandations ambitieuses.

▸ **Étendre et affiner les indicateurs suivis par l’ARCOM**, afin de mesurer :

- le **temps de parole genré des femmes politiques**,
- les **interruptions de parole** subies par les femmes sur les plateaux,
- la **nature des sujets** confiés aux femmes et aux hommes,
- le **statut de la parole** (experte, décisionnaire, contradictrice, témoin).

▸ **Intégrer des obligations mesurables et opposables** :

- dans les **cahiers des charges du service public**,
- dans les **conventions des radios et télévisions**,
 assorties de **sanctions effectives** en cas de non-respect.

Ces obligations devraient porter sur :

- le respect des indicateurs de répartition genrée,
- la mise en œuvre d’une **politique éditoriale active contre les discriminations sexistes**,
- la **formation obligatoire** des journalistes et des rédactions aux biais cognitifs et aux stéréotypes de genre.

La liberté éditoriale n’est pas incompatible avec une **responsabilité démocratique renforcée**.

.

Rédaction des Actes



Gabriela BELAID

Vice-Présidente de 2GAP

Présidente de CentraleSupelec au Féminin et du Cercle Olympe de Gouges

Organisation



Isabelle Guittard-Losay

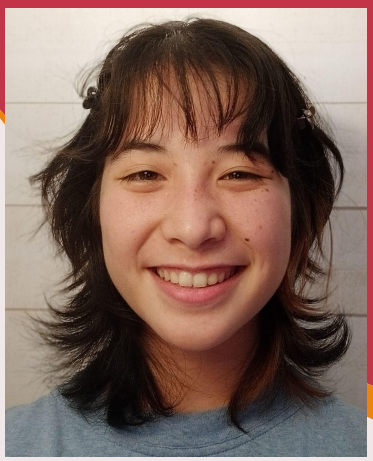
Déléguée Générale de 2GAP

Secrétaire Générale de Financi'Elles



Lou Garcin

Stagiaire 2GAP



Clara Manisier

Stagiaire 2GAP

Contactez-nous

contact@2gap.fr